

# Il était une fois dans l'Ouest...

le 13 janvier 2026

A Aurillac,

Le 12 janvier 2026, le probationnaire B. a été reçu dans la cadre de son suivi judiciaire.

Dès les premiers échanges, monsieur B. a fait preuve d'un comportement réfractaire et virulent à l'encontre de la CPIP puis de l'agent d'accueil.

Malgré les tentatives d'apaisement de la collègue, les invectives de la PPSMJ n'ont eu de cesse que de croître.

Face cette violence, il a été nécessaire d'enjoindre l'intéressé à quitter les locaux du SPIP 15.

Ce qui fait office de SAS sécurisé - « les portes de saloon », ont eu comme seul avantage le départ rapide du probationnaire.

Rappelons toutefois que les portes battantes ont remplacé le SAS sécurisé depuis un an.

Dans l'espoir que M. Le Shérif (Monsieur le DI) se soucie, si ce n'est des conditions de travail de ses agents, au moins de la sécurité de ceux-ci.

Nous notons que la hiérarchie a fait preuve de réactivité dès communication de l'incident.

**L'UFAP UNSa JUSTICE SPIP 63/15** exige le dessaisissement de ce dossier et une prise en charge uniquement JAP.

**L'UFAP UNSa JUSTICE SPIP 63/15** exige la sécurisation des locaux du SPIP 15.

**L'UFAP UNSa JUSTICE SPIP 63/15** félicite tous les agents présents pour leur réactivité.

**L'UFAP UNSa JUSTICE SPIP 63/15** apporte son soutien aux collègues face à ces conditions de travail particulièrement dégradées.

**Pour L'UFAP UNSa JUSTICE SPIP 63/15 ,**

**A.SMAHA et L.BERAUD**